



MODE D'EMPLOI CROISSANCE VIE

NOTRE PRODUIT

Contrat individuel d'assurance sur la vie dont les garanties sont exprimées en euros et en unités de compte, souscrit auprès d'ACMN Vie pour une **durée de 8 à 99 ans**.

NOS MODES DE GESTION

Deux modes de gestion exclusifs l'un de l'autre sont proposés :

- **La gestion libre** : le **souscripteur choisit librement** la répartition de ses versements entre les **2 fonds en euros en euro** et les **313 supports OPCVM dont 27 trackers**, aucun minimum n'est exigé sur les supports OPCVM.
- **L'option privilège ou gestion pilotée** : le souscripteur a la possibilité d'accéder à l'un des quatre profils suivant :
 - **Profil Audace** : exposition à hauteur de **100 %** maximum sur les marchés actions
 - **Profil Dynamique** : exposition à hauteur de **80 %** maximum sur les marchés actions
 - **Profil Equilibre** : exposition à hauteur de **50 %** maximum sur les marchés actions
 - **Profil Prudent** : exposition à hauteur de **20 %** maximum sur les marchés actions

Chaque profil est géré de manière totalement libre **par l'une** des deux sociétés de gestion au choix : **GSD Gestion et Invesco**.

Un **rééquilibrage automatique** de l'allocation de départ est réalisé pendant la vie du contrat **lors d'un arbitrage de la société de gestion**.

VOS VERSEMENTS

Versements libres	Gestion libre	Gestion Pilotée
Versement initial minimum	500 €	1500 €
Versements complémentaires	500 €	1500 €

Versements programmés	Gestion libre	Gestion Pilotée
Périodicités et montants		
mois	50 €	150 €
trimestre	150 €	450 €
semestre	300 €	900 €
annuels	600 €	1800 €
Date de prélèvement	le 5 ou le 20 du mois	

NOS FRAIS

Frais	Gestion libre	Gestion pilotée
Frais d'entrée	0 €	0 €
Frais d'arbitrages individuels	0 €	0 €
Frais d'arbitrages automatiques (Gestion libre)	0 €	0 €
Frais de sortie	0 €	0 €
Frais de gestion	0,60 % par an	0,85 % par an

DISPONIBILITE DU CAPITAL

	Montant minimum	Observations
Rachats partiels ponctuels	500 €	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur de rachat ≥ 1000€ • Pas de pénalités
Rachats partiels réguliers	100 €	<ul style="list-style-type: none"> • Mensuel / Trimestriel / Semestriel / Annuel • Date d'effet le 16 du mois
Rachat total	Possible à tout moment	
Avance	Valeur + intérêts ≥ 60% de la valeur de rachat	

NOTRE OFFRE CROISSANCE VIE : L'ASSURANCE VIE INNOVANTE

La gestion libre

Plus de 300 supports financiers dont 27 Trackers !

- Une accessibilité dès **500 €** en versement libre ou **50 € par mois** en versements programmés
- Des **frais d'arbitrage de 0 €**
- **Des options de gestion automatisées:** dynamisation du rendement du support euro, sécurisation des plus values, rééquilibrage automatique entre les supports financiers, stop loss ou arrêt des moins values
- Des **frais de gestion de 0.60 % par an**
- **Rachats partiels programmés** à partir de **100 € par mois**
- Deux fonds euros exceptionnels : **3.50% net et 3.20% net en 2011 !**
- Garantie décès plancher optionnelle

La gestion pilotée : option privilège

2 sociétés de gestion prestigieuses à la disposition de votre épargne !

- Une accessibilité très intéressante : **dès 1500 €** en versement libre ou **150 € par mois** en versements programmés
- Un choix parmi **2 sociétés de gestion prestigieuses** qui ont démontré des performances exceptionnelles dans le temps : Invesco, GSD Gestion
- Un **rééquilibrage automatique** de l'allocation de départ est réalisé pendant la vie du contrat **lors d'un arbitrage de la société de gestion**
- Des **frais de gestion de 0.85 % par an**
- Un fonds euros exceptionnel : **3.20 % net en 2011 !**
- Garantie décès plancher optionnelle

NOS DATES DE VALORISATION

Opération ou évènement	Date de réception	Date d'effet	Date de valorisation
Souscription	J	J+3 suivant la réception du dossier	Date d'effet
Versement exceptionnel	J	J+3 suivant la réception du dossier	Date d'effet
Versements programmés	Avant 12 du mois	Le 5 ou le 20 du mois N	J+3 suivant la date d'effet
Rachat	J	J	J+3 suivant la date d'effet
Rachats partiels réguliers	Avant la fin du mois N-1	Le 16 du mois N	J+3 suivant la date d'effet
Arbitrages individuels	J avant 23 h	J	1 jour ouvré suivant la date d'effet
	J après 23 h	J +1 jour calendaire *	
Arbitrages individuels Demande manuelle	J	J + 2 jours ouvrés	1 jour ouvré suivant la date d'effet
Changement de Mode de Gestion	Avant le 20 du mois N-1	Le 10 du mois N	J+3 suivant la date d'effet
Décès	J	Date de réception de l'acte de décès	Euros : date d'effet UC : J+3 suivant la date d'effet

* jour calendaire : les jours calendaires correspondent au calendrier soit 7 jours par semaine